N° 178 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Dimanche 27 Juin 1909

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 651)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 80, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 651 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

A NOS LECTEURS A NOS AMIS

Soucieux de répondre aux besoins si légitimes d'informations de notre milieu, nous avons complètement réorganisé nos Services de Rédaction sédentaire et de Correspondance politique et régionale.

Nous sommes persuadés que nos lecteurs, qui sont aussi nos amis, apprécieront nos efforts et voudront bien les seconder.

Fidèle à sa vieille politique, notre journal défendra toujours, en toutes circonstances, les idées de PROGRÈS démocratique et social qui inspirèrent ses fondateurs.

LA DIRECTION.

***

Pour répondre aux sollicitations persistantes de nombreux amis du Pas-de-Calais, — nous publions une édition spéciale au « PAYS NOIR ».

LA JOURNÉE

— La [illegible] le point de prendre fin.

—:s:e—

— MM. Ruau et Viviani ont eu une entrevue avec les présidents des sociétés de courses, relativement à la situation des lads.

—:s:e—

— Les représentants des syndicats et les représentants des Compagnies houillères se sont réunis à Arras, à propos du renouvellement de la convention.

—:s:e—

— En gare d'Amiens le train Paris-Calais est entré en collision avec un autre train allant à Rouen ; il y a eu plusieurs blessés.

OPINIONS

LES RETRAITES DES CHEMINOTS

Ainsi, c'est entendu, si le Sénat, comme tout le fait supposer, suit la commission et le gouvernement, les agents du service sédentaire auraient leur retraite à 55 ans, et la durée du délai d'affiliation pour la retraite sera d'un an seulement. Les déclarations du ministre des Travaux Publics faites vendredi devant le Sénat ont confirmé les indications qu'il avait données à la Chambre.

« Comme nous avons constaté, a dit M. Barthou, qu'il était très difficile d'établir une distinction entre les agents du service sédentaire et ceux du service actif, tous passant fréquemment d'une situation dans l'autre, nous avons décidé, afin de sauvegarder un principe qu'il nous a paru indispensable de maintenir dans la loi, que seuls les employés des bureaux des administrations de chemins de fer ne pourraient pas prendre leur retraite à 55 ans et qu'ils ne la prendraient qu'à 60 ans ».

Sur la durée du délai d'affiliation, la réponse du ministre n'a pas été moins précise : « Il n'y aura pas, a déclaré M. Barthou, au point de vue de la durée du stage, de conflit entre la commission des finances et le gouvernement ». Ce qui est suffisamment explicite, puisque la commission des finances, d'après les dernières explications de M. Poincaré, accepte le délai d'un an.

J'avais donc raison d'écrire, l'autre jour, que sur les deux parties essentielles de sa motion, M. Berteaux avait obtenu satisfaction.

Sur l'assimilation des agents des trains aux mécaniciens et chauffeurs, le ministre des Travaux Publics a fait remarquer qu'ils étaient assimilés au point de vue du calcul de la pension, [illegible] s'ils l'étaient au point de vue de l'âge, d'autres catégories du personnel, notamment les aiguilleurs et les agents des gares, seraient en droit de réclamer également leur retraite à 50 ans, ce qui pourrait entraîner des répercussions financières que le Sénat jugerait d'ailleurs en toute indépendance.

Je souhaite, pour ma part, que le Sénat se montre extrêmement large dans cette assimilation, mais, quoi qu'il en soit, le début de la discussion qui s'ouvre au Sénat, et dans laquelle le gouvernement a précisé ses intentions, démontre formellement et dès à présent que ceux qui ont refusé de renverser le gouvernement sur une question de détail ont agi sagement et que, loin de trahir les intérêts des employés et ouvriers du chemin de fer, ont au contraire servi fidèlement et utilement leur cause. Certes, les républicains n'eussent pas dû hésiter à voter contre un gouvernement qui eût refusé de faire aboutir la loi des retraites des cheminots, mais il en était tout autrement et la discussion qui commence, la voie qui la clôturera auront bien vite fait de démontrer quelles étaient les intentions de la majorité républicaine.

Je sais bien que, même au jour prochain où les retraites des employés et des ouvriers des chemins de fer seront faites, nos adversaires diront encore que nous avons trahi leur cause ; je sais bien qu'il y a des gens qui frappent d'avance de déchéance toutes les réformes que nous apportons. La masse des travailleurs a heureusement beaucoup plus de bon sens que semblent ne le supposer quelques amis sincères, mais maladroits, qui veulent la diriger, ou quelques adversaires habiles et mielleux qui veulent la tromper.

Une fois de plus, les travailleurs des chemins de fer s'apercevront que ce que n'ont jamais voulu faire, ni les conservateurs, ni les progressistes, ni les réactionnaires de tous genres, les républicains, les radicaux, les radicaux-socialistes et les socialistes l'ont réalisé, car je ne pense pas que ces derniers ne veuillent pas revendiquer leur part légitime de travail et d'action dans la réforme qui va s'accomplir et à laquelle ils auront contribué eux aussi, à moins qu'encore une fois, parce que la réforme n'aura pas donné tout, ils prétendent qu'elle ne signifie rien.

RENÉ BESNARD,
Député d'Indre-et-Loire.

La Politique

C'était bien mal connaître le chancelier [illegible] qu'il allait se retirer après l'échec de ses propositions au Reichstag. M. de Bülow ne démissionne pas. Il reste aux affaires pour continuer, annonce-t-il, la lutte en faveur des impôts nouveaux.

Le Parlement allemand a beau lui signifier qu'il n'en veut pas entendre parler, M. de Bülow persiste quand même. C'est un bel exemple de courage et d'attachement à son empereur, — devant qui il est seulement responsable, d'ailleurs.

Mais si M. de Bülow est logique avec la Constitution, il l'est peut-être moins avec lui-même. On n'a pas oublié que, lors de la crise dernière, le chancelier avait, dans un discours sensationnel, donné à entendre que l'Allemagne nouvelle, l'Allemagne parlementaire, ne possédait pas de meilleur champion que lui. Il s'était donné figure de chef des revendications et se montrait disposé à tenir tête, au besoin, au kaiser.

Son attitude actuelle est, comme on voit, bien différente de son langage passé. Il est probable qu'on lui rappellera souvent cette contradiction et que cela ne contribuera pas à raffermir une situation intérieure assez difficile.

ECHOS

C'est un roman qui vient de paraître ; on y voit un homme jaloux, qui se promène en canot avec sa femme. [illegible] chavire et le mari, pris d'une idée soudaine, interroge, tout en nageant, sa moitié :

— Donne-moi le nom de ton premier amant, clame-t-il.

— Non ! non ! supplie la malheureuse.

— PUISQUE TU NE VEUX PAS LE NOMMER, S'ÉCRIE LE MARI, BOIS UN COUP !

Et il ENFONCE LA TÊTE DE SA FEMME DANS LA RIVIÈRE.

Il y a, on le voit, des auteurs de romans dramatiques qui savent, à leur heure, être tout à fait joyeux.

—:s:e—

Vichy possède depuis quelques jours un baigneur extraordinaire : M. J.-M. Bouté, né le 3 juin 1861 à Mostaganem, actuellement propriétaire à Aïn Tédelès, province d'Oran, pèse seulement 177 kilos.

Très alerte, M. Bouté est en parfaite santé.

En descendant à l'hôtel, M. Bouté recommanda de tout particulièrement au propriétaire de lui donner un lit renforcé.

C'est le baigneur le plus lourd qui soit passé à Vichy depuis de nombreuses années.

L'ESPRIT DE TOUS

— Mon médecin n'y comprend plus rien : je suis solide comme un bœuf, je mange comme un loup et pourtant j'ai une fièvre de cheval.

— Une idée... si vous consultiez un vétérinaire ?

***

La scène se passe dans un ministère.

Un chef de bureau, sévère, à l'un de ses sous-ordres :

— Je me vois, monsieur, dans l'obligation de vous changer de service. Non seulement vous dormez au bureau, mais encore vous ronflez ; et cela réveille à tout instant le chef de division qui travaille dans la pièce à côté.

***

— Alors tu te maries ? Et que fait ta femme ?

— Rien.

— Tu crois ! Moi, je pense qu'elle fait une bêtise.

CHRONIQUE

LE CHOIX

Ne pouvant plus vivre ensemble, ils divorcèrent.

L'histoire est banale. Incompatibilité d'humeur ; le jugement, dans ses considérants, ne donnait raison ni à l'un ni à l'autre ; les torts étaient réciproques. Et comme il y avait deux enfants — deux garçons — le tribunal décida que la mère en choisirait un et que le père garderait l'autre.

M. et Mme Girianne s'étaient mariés par amour. Un coup de foudre ; une toquade ; une folie. C'était, elle, une blondinette mignonne et frêle ; lui, un gaillard superbe et puissant. La loi éternelle des contrastes avait échafaudé ce mariage. Deux mois après leur première rencontre, ils filaient vers Nice en sleeping-car, tendrement enlacés. Un couple délicieux, disait-on autour d'eux. Et c'était vrai.

La cinquième année, ils ne correspondaient plus que par l'intermédiaire de leur avoué. Au lendemain de leur lune de miel, la vie commune était devenue un enfer. L'emballement des premières heures d'ivresse passé, leur caractère avait pris le dessus. Il s'était démasqué brutal, jaloux, grognon ; elle s'était révélée nerveuse, quinteuse, revêche. Au fond, pas méchants ni l'un ni l'autre, mais l'amour n'était déjà plus là pour adoucir leurs querelles continuelles par de mutuelles concessions et, de jour en jour, l'irréparable fossé se creusait davantage entre les époux devenus, peu à peu, des ennemis.

La naissance de deux garçons, Pierre et Paul, avait remis d'aplomb pour quelque temps le ménage désuni, le rapprochant dans une réciproque adoration des deux petits êtres.

Puis, les discussions avaient recommencé ; les pouches avaient volé de nouveau à travers l'appartement ; les beaux-parents s'en étaient mêlés, attisant un feu qui ne demandait qu'à flamber librement ; aux bouderies avaient succédé des brouilles ; puis, exaspéré, obsédé, exacerbé, chacun était parti de son côté.

Cependant, il fallait en finir tout à fait ; les enfants avaient été confiés, durant le procès, à leur grand'mère ; cette situation ne pouvait s'éterniser ; l'avoué de M. Girianne signifia à celui de Mme Girianne que son client entendait que le jugement fût mis à exécution et désirait que l'épouse voulût bien emmener chez elle ou Pierre ou Paul, afin que l'autre pût réintégrer le domicile paternel.

Plusieurs fois, Mme Girianne était allée chez sa belle-mère pour prendre un des enfants ; mais elle était revenue troublée, perplexe, n'ayant pu vaincre son hésitation.

C'est qu'elle les aimait également tous les deux. Si, encore, ils s'étaient ressemblés, peut-être eût-elle eu le courage de se décider à en emporter un seul, n'importe lequel ; mais il n'était pas possible de trouver deux natures aussi différentes que ces deux enfants : l'un était le portrait de son père, l'autre celui de sa mère ; Pierre était un blondinet frêle et délicat ; Paul, qui le dépassait de la tête, était brun, trapu, râblé, promettant d'être plus tard un gaillard solide comme M. Girianne.

Lequel fallait-il choisir ? Sa vivante image ou celle de l'homme que, malgré tout, elle avait adoré et auquel elle ne pouvait encore songer sans un serrement de cœur violent.

Abominable perplexité qui la laissait sans volonté devant l'œuvre néfaste à laquelle elle était condamnée !

Car, elle ne pouvait s'y tromper, l'enfant qu'on lui enlèverait ne la connaîtrait plus : malgré le droit que lui accordait le tribunal de le voir une fois par semaine, par un échange avec son frère qui irait, ce jour-là, chez son père, elle ne serait pour lui qu'une étrangère, si toutefois encore M. Girianne n'apprenait point à son fils à la haïr.

Triste chose qu'un pareil divorce qui la frappait, qui la suppliciait dans ce que sa chair maternelle avait de plus profond et de plus sacré !

Était-ce donc sa destinée de vivre désormais sans affection et sans appui ? Devrait-elle voir s'écouler les plus belles années de sa jeunesse jusqu'à ce que ses cheveux fussent gris et que les rides eussent envahi son front rieur, sans jamais plus tressaillir de l'ineffable douceur de l'amour partagé.

Et cela, c'était elle qui l'avait voulu... et c'était l'irrémédiable... l'irréparable... c'était la triste part qui, dans son lot d'humanité, lui avait été réservée ici-bas...

Et pourtant, cela ne valait-il pas mieux encore que ces scènes douloureuses qui avaient été sa vie pendant ces dernières années et l'avaient si cruellement meurtrie pour toujours ?

Peut-être !...

Et ce mot seul qui avait comme un relent à la fois de regret et d'espoir, qui était en même temps le crépuscule du passé et l'aube de l'avenir, la torturait d'une indéfinissable angoisse...

Cependant M. Girianne s'impatientait ; il réitérait sans cesse sa demande, plus impérativement ; il menaçait pour trancher tout, de venir chercher lui-même, d'autorité, un des enfants et d'envoyer l'autre à sa femme.

Il fallait donc gravir les marches dernières du calvaire ; et, le cœur brisé, ne sachant plus comment retarder une fois encore la date fixée, elle alla chez sa belle-mère, décidée à ne point revenir seule.

Par un hasard inexplicable, son mari se trouvait au salon, quand elle entra.

Il se leva et la salua silencieusement.

Il y avait plus d'un an déjà qu'ils ne s'étaient vus ; ils s'examinaient à la dérobée ; à lui parut plus beau que jamais avec ses épaules d'athlète, ses moustaches conquérantes, ses yeux noirs et câlins ; elle lui sembla plus délicieuse qu'auparavant avec son teint de rose pâle s'épanouissant sous une toilette d'épis mûrs, son regard langoureux et la taille frêle, souple comme un roseau.

Mais à quoi bon songer à tout cela ? c'était déjà si loin...

— Madame, dit-il enfin, affermissant sa voix, je suis heureux de vous rencontrer. Nous allons liquider, enfin, une situation qui ne peut s'éterniser indéfiniment. Voulez-vous m'informer sur lequel de nos fils s'est portée votre préférence ?

Elle ne put répondre tout de suite ; des sanglots montaient à sa gorge, l'étouffant ; la mère se révoltait en elle ; enfin sa douleur fut la plus forte, elle cria :

— Monsieur, quelle âme avez-vous donc pour me forcer à prendre une pareille décision !... Est-ce que je puis ne pas aimer également mes deux enfants ?

Un peu ému, il balbutia :

— Mais le jugement... j'ai le droit...

— Oui, vous avez le droit... mais ce qui m'étonne, c'est que vous ayez le courage de me faire une semblable proposition !... Prenez un de vos fils, monsieur, celui que vous voudrez... je m'incline devant la loi... Mais ne demandez jamais à une mère de priver volontairement de ses caresses et de ses soins l'un de ses enfants...

Il sentit des larmes perler à ses paupières.

— Jeanne, murmura-t-il... Jeanne, vous êtes meilleure que moi ! Gardez vos fils ; c'est moi qui me sacrifierai ; je vous les laisse tous les deux... ainsi, peut-être, n'aurez-vous plus de haine contre moi !...

— Je n'en ai pas...

Elle lui tendit la main, d'un geste franc :

— Et la preuve, c'est que je n'accepte qu'à la condition que vous viendrez tous les jours, les voir chez moi.

Il inclina ses lèvres jusqu'à ces petits doigts qui tremblaient entre les siens et répondit :

— Je viendrai...

GUY DE TÉRAMOND.

Entre Camarades

Sous ce titre, M. Gérault-Richard publie dans PARIS-JOURNAL l'article suivant qui ne manque pas de saveur sous la signature de l'ancien intime de M. Jaurès, son rédacteur en chef pendant de nombreuses années à la PETITE RÉPUBLIQUE :

Les camarades Yvetot, Savoie, de Marmande et autres avaient convoqué pour hier soir une grande réunion du prolétariat conscient et organisé, à laquelle ils avaient invité, d'autre part, les camarades de l'HUMANITÉ pour s'y voir clouer au pilori. Il paraît que le journal socialiste, désertant le terrain de la lutte de classes, suit une politique ministérielle. Force était donc de le citer à la barre des syndicats, de le juger et de le condamner. Car la barre des syndicats est autrement raide que celle de la Cour d'assises, fût-ce celle de Versailles. Il n'y a point d'exemple d'un de ses justiciables qui ait échappé à la condamnation.

Les camarades de l'HUMANITÉ se sont modestement dérobés aux instances des camarades de la C. G. T. On les a donc condamnés sans les entendre, ce qui se fût également produit s'ils avaient paru devant leurs juges, car le propre de ces réunions contradictoires c'est que les contradicteurs ne peuvent placer un mot et se voient proprement conspués ou assommés.

Leur dérobade ne prouve pas qu'ils ont mauvais caractère, mais qu'ils savent à quoi s'en tenir sur la justice syndicaliste révolutionnaire et son caractère expéditif. C'est un fait constant qu'en aucun milieu on ne se dénonce, on ne s'accuse, on ne se condamne avec autant d'entrain que chez les libérateurs du monde. La justice bourgeoise n'est que de la saint-Jean à côté de celle-là.

Qu'est-ce qui vaut à l'HUMANITÉ cette exécution ? Elle a tout livré à ses exécuteurs. Elle s'est mise à leur dévotion contre ses propres adhérents et, dans une déclaration adressée aux lecteurs, elle souligne que ce même numéro contient un article signé d'un de ceux qui la honnissent et la vouent à la vindicte de la classe ouvrière.

Récemment encore, les réformistes, qui sont de nos amis, qui suivent sa tactique, qui de tout temps soutinrent son directeur, le citoyen Jaurès, ayant secoué le joug odieux et salissant des anarchistes de la C. G. T., croyaient pouvoir compter sur l'aide de leur journal. Dans un article larmoyant le citoyen Jaurès les exhorta à embrasser leurs bourreaux et déplora leur intolérance. Durant trois années il les avait laissé couvrir d'ignominies par les anarchistes sans un mot de regret ou de protestation.

Les anarchistes exigent toujours davantage. Ce sont des convives insatiables. Plus on leur en donne plus ils en veulent. Ceux qu'ils asservissent ne leur semblent jamais assez dégradés. Le citoyen Jaurès est payé aujourd'hui des concessions de toutes sortes qu'il leur a faites. Il ne trouvera grâce devant eux que le jour où ils l'auront piétiné, avili à jamais. Alors seulement ils l'admettront dans le troupeau qu'ils conduisent périodiquement à la famine ou à la boucherie et qu'ils appellent la classe ouvrière.

GÉRAULT-RICHARD.

La Grâce présidentielle

Plusieurs condamnés à mort en bénéficient mais trois seront exécutés en Algérie

Le Président de la République vient de commuer en la peine des travaux forcés à perpétuité, la peine de mort prononcée contre :

Vallet, condamné le 27 mai 1909, par la cour d'assises d'Indre-et-Loire pour assassinat ;

Quesnel, condamné le 27 mars 1909 par la cour d'assises de la Seine, pour meurtre et vol commis à Antony. Le jury avait formulé en faveur de ces deux condamnés un recours en grâce.

Belot, condamné le 7 avril 1909, par la cour d'assises de l'Orne, pour meurtre et vol. Cette mesure bienveillante a été prise sur avis conforme des magistrats, contenu dans le rapport que le président des assises adresse à la chancellerie.

Par contre, le chef de l'État a rejeté les demandes de grâce présentées par Cheikh ould Cheikh, Nour Bouchta et Mohammed ben Sliman, condamnés à mort une première fois par la cour criminelle de Sidi-bel-Abbès et une seconde fois, après cassation, par la chambre criminelle d'Alger, pour assassinat et vol qualifié.

Ces trois indigènes, qui le 16 septembre 1906, avaient assassiné dans la forêt de Daya, dans des circonstances particulièrement atroces, l'inspecteur des forêts Dubois et le brigadier Barbier, seront exécutés lundi matin, à Bosquet, près de Sidi-bel-Abbès.

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

Deux affaires de Mœurs

60.000 francs de photographies obscènes. Un satyre se fait justice dans le bois de Vincennes

Nous avons annoncé hier que le parquet de la Seine venait d'ouvrir une instruction contre un photographe chez qui on avait découvert un très grand nombre de photographies obscènes. Voici des détails sur cette affaire.

Il y a quelque temps, le parquet de la Seine était saisi d'une dénonciation émanant d'un Autrichien, M. F..., qui signalait que des libraires, habitant une localité des environs de Paris, vendaient de grandes quantités de volumes et photographies obscènes.

M. Soubeyran de Saint-Prix, chargé d'ouvrir une information, fit opérer des perquisitions qui amenèrent la saisie d'un énorme stock de livres et photographies. Ces commerçants peu scrupuleux écoulaient ces marchandises à des prix fort élevés : ils ne vendaient pas moins de 400 francs un seul de leurs volumes.

Parmi les photographies saisies se trouvaient celles de deux fillettes, âgées, l'une d'une douzaine d'années, l'autre de cinq ans.

Les recherches de la sûreté ont permis de retrouver la plupart des modèles qui posaient pour les photographies, ainsi que les photographes qui exécutaient les clichés.

Le nombre des gens compromis dans cette triste affaire n'est pas inférieur à vingt-cinq, mais plusieurs n'ont pu encore être découverts. M. Bourdeaux, qui vient de succéder à M. Soubeyran de Saint-Prix, les fait activement rechercher.

Ajoutons que la valeur marchande des livres et photographies saisis dépasse 60.000 francs.

***

Le satyre du Père-Lachaise

M. Deslandes, commissaire de police du Père-Lachaise, s'occupe d'une grave affaire qui produit, dans ce quartier de Paris et populeux, une profonde émotion.

Cité Aubry, [illegible] Schuster, âgé de [illegible] un atelier vitré ; son [illegible] trouve situé rue de la Réunion.

Depuis quelques mois, les habitants de la cité étaient fortement intrigués par des allées et venues de fillettes chez le mécanicien.

Les enfants, adroitement interrogées, répondirent que « grand-père » Schuster leur donnait des bonbons et qu'il était tout plein gentil pour elles.

Les parents mis au courant de ces faits, s'empressèrent d'avertir le commissaire de police.

Le magistrat fit établir aussitôt une discrète surveillance par deux de ses inspecteurs ; elle fut de courte durée, car dès le lendemain, Schuster, très probablement prévenu, s'empressait de disparaître.

Le soin de le rechercher fut alors confié à la sûreté et deux agents se mirent en campagne ; après s'être assurés que le mécanicien ne s'était pas réfugié à son domicile de la rue de la Réunion, ils se rendirent dans divers endroits où ils supposaient le rencontrer, mais ne le découvrirent pas.

Vendredi, M. Deslandes était prévenu que Schuster venait d'être retrouvé par des gardes, râlant dans un fourré du bois de Vincennes, la tempe gauche trouée de deux balles de revolver. L'arme de fort calibre, était à ses côtés. Schuster fut aussitôt transporté à l'hôpital Saint-Antoine, dans un état tel que la mort ne paraissait plus qu'une question d'heures.

L'enquête a établi que Schuster se livrait à des actes ignobles sur de nombreuses fillettes.

Le jour de sa fuite, Schuster avait eu les plus grandes difficultés à sortir de son atelier, ses voisins voulaient le lyncher.

La mission marocaine en Espagne

Suivant une note officieuse, la mission marocaine sera reçue par le roi, à Madrid, le 7 juillet, parce qu'il serait difficile de donner assez de solennité à la réception à la Granja. On a déjà retenu des appartements pour la mission à l'hôtel de Russie.

Après la présentation des lettres de créance par l'ambassade marocaine, M. Allenda Salazar quittera Madrid pour retourner à sa villégiature dans les provinces basques et les négociations seront confiées au sous-secrétaire d'État et au chef du cabinet diplomatique du ministre, qui tous deux avaient fait partie de la mission espagnole à la conférence d'Algésiras.

L'État libre du Congo et l'Angleterre

Londres, 25 juin.

Le gouvernement a publié ce soir un livre blanc contenant une nouvelle série de correspondances relatives à l'État du Congo. Dans une note au gouvernement Anglais, le ministre des affaires étrangères Belge répète, au nom de son gouvernement, les assurances concernant son désir de développer la civilisation en Afrique et déclare que le gouvernement Belge ne faillira pas à ses intentions.

Le gouvernement Anglais, dans sa réponse, parle de la question du travail forcé et dit ne pouvoir reconnaître un pareil état de choses qu'on ne peut guère distinguer de l'esclavage.

L'Angleterre ne donnera son approbation à la Belgique que lorsqu'il ressortira clairement que les abus du travail forcé auront cessé et que le traitement des indigènes au Congo pourra être considéré comme semblable à ceux qu'ils reçoivent dans les autres colonies Européennes.

Choses d'Allemagne Choses d'Espagne

M. de Bülow, le Kaiser et le Reichstag

Une dépêche de Berlin confirme que le chancelier d'Allemagne est parti pour Kiel. Il va exposer verbalement à l'empereur la situation politique. Le prince de Bülow se rendra directement de la gare à bord du Hohenzollern, où une cabine lui a été réservée. Le chef du cabinet civil de l'empereur, M. de Valentini, est également parti pour Kiel.

Une note officieuse confirme nos renseignements d'hier et ce que nous disions plus haut :

« Le prince de Bülow, dit-elle, reste, et le Reichstag ne sera pas dissous. Le chancelier estime que son devoir est de rester en ce moment à la tête du Conseil fédéral et de parer au péril, c'est-à-dire de veiller à ce que le droit d'admission à la cote, l'impôt de fabrication sur la bière et le droit d'exportation sur la houille n'acquièrent pas force de loi dans la forme que leur a donnée la commission. La réforme sera et doit être accomplie en tout état de cause. Ce que le prince de Bülow fera après est son affaire. Il n'y a qu'à attendre. »

L'Allemagne et la question crétoise

La réponse de l'Allemagne à la proposition faite par la Turquie d'ouvrir des négociations sur la question de Crète n'est pas encore prête à être envoyée. On croit savoir qu'elle sera inspirée du désir de l'Allemagne de ne pas jouer pour le moment un rôle prépondérant dans l'affaire Crétoise. Le cabinet de Berlin [illegible] Pour le moment, il semble même qu'il ne soit pas disposé à exciter les Turcs.

D'autre part, l'on croit que la Grèce ne se précipitera pas dans une aventure qui ne pourrait être que néfaste pour elle.

La banquet du Conseil général de la Seine

CHEZ M. CLÉMENCEAU

M. Clémenceau, président du conseil, a [illegible] général de la Seine, qui lui a été présenté par son président, M. Lampué.

LA RÉFORME JUDICIAIRE

Le garde des sceaux a été entendu hier à la Chambre par la commission de la réforme judiciaire, au sujet du projet de loi déjà voté par le Sénat sur les garanties de la liberté individuelle.

La commission, après cette audition, a décidé de distraire de ce projet et de proposer au vote de la Chambre l'article premier portant abrogation de l'article 10 du Code d'instruction criminelle, qui donne aux préfets dans les départements et au préfet de police à Paris, le droit de faire personnellement acte d'officiers de police judiciaire ou de requérir de ceux-ci tous les actes nécessaires à l'effet de constater les crimes, délits et contraventions, et d'en livrer les auteurs aux tribunaux.

M. Raoul Péret a été nommé rapporteur.

LES POSTIERS SYNDIQUÉS

Douze se soumettent, quinze sont poursuivis

On sait que le délai accordé aux vingt-sept postiers syndiqués au cours de la dernière grève, pour dissoudre de plein gré le syndicat [illegible].

Douze de ceux-ci ayant fait connaître leur intention de donner leur démission de l'association, ont été convoqués, hier, dans le cabinet de M. Berthelot, commissaire de police, aux délégations judiciaires.

Entendus séparément [illegible] démission qu'ils annonçaient d'autre part.

Il reste donc, à l'heure actuelle, quinze postiers qui n'ont pas voulu se soumettre, à l'avis de dissolution du syndicat.

Ils ont reçu à la date d'hier, assignation à comparaître le lundi 19 juillet 1909, devant la neuvième chambre correctionnelle.

Ils sont inculpés d'infraction à la loi sur les syndicats (articles 2, 3 et 9 de la loi du 21 mars 1884).

LA PERCÉE DES VOSGES

La commission des pétitions du Reichstag s'est occupée de nouveau de la question de la percée des Vosges, à propos du projet présenté par les communes de la vallée de Kaysersberg. Le rapporteur, prince de Loewenstein, a résumé les arguments des pétitionnaires et proposé de renvoyer le projet, comme les précédents, au chancelier, avec la prière d'examiner avec bienveillance la question et de lui donner une solution prochaine.

M. Wallerié a rappelé que le ministre [illegible] de la guerre a chargé une mission de lui faire un rapport sur les lignes [illegible] et que la Compagnie de l'Est fait [illegible] ses ingénieurs les projets que les [illegible] ont fait établir jusqu'ici. Il a ajouté [illegible] portait que, de leur côté, l'administration des chemins de fer de l'empire et la [illegible] de la guerre procédaient à une étude approfondie de la question.

La commission a pris une [illegible] conforme aux conclusions du rapporteur.